

Nom de l'entreprise : **GIHP**
Mise à jour le : octobre 2020

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

* * *

DOCUMENT UNIQUE

Réglementation

DOCUMENT UNIQUE

Article L. 4121-3 du Code du travail :

« L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement. »

Article R. 4121-1 du Code du travail (Modifié par le décret n°2008-1382 du 19 décembre 2008) :

« L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques. »

Article R. 4121-2 du Code du travail (Créé par le décret n°2008-244 du 7 mars 2008) :

« La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

1° Au moins chaque année ;

2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;

3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. »

Article R. 4121-3 du Code du travail (Créé par le décret n°2008-244 du 7 mars 2008) :

« Dans les établissements dotés d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le document unique d'évaluation des risques est utilisé pour l'établissement du rapport et du programme de prévention des risques professionnels annuels prévus à l'article L. 4612-16. »

Article R. 4121-4 du Code du travail (Modifié par le décret n°2008-1347 du 17 décembre 2008) :

« Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

1° Des travailleurs ;

2° Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu ;

3° Des délégués du personnel ;

4° Du médecin du travail ;

5° Des agents de l'inspection du travail ;

6° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;

7° Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;

8° Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-17 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-18 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.

Un avis indiquant les modalités d'accès des travailleurs au document unique est affiché à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail. Dans les entreprises ou établissements dotés d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement intérieur. »

PREVENTION DE LA PENIBILITE

Décret N° 2011-354 du 30 mars 2011 relatif à la définition des facteurs de risques professionnels

Au titre des contraintes physiques marquées :

- a) les manutentions manuelles de charges
- b) les postures pénibles définies comme position forcée des articulations
- c) les vibrations mécaniques

2. Au titre de l'environnement agressif :

- a) les agents chimiques dangereux
- b) les activités exercées en milieu hyperbare
- c) les températures extrêmes
- d) le bruit

3. Au titre des contraintes liées aux rythmes de travail :

- a) le travail de nuit dans les conditions fixées par le code du travail
- b) le travail en équipes successives alternantes
- c) le travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence élevée, imposé ou non par le déplacement automatique d'une pièce, avec un temps de cycle défini. »

Décret N°2012-136 du 30 janvier 2012 relatif à la fiche prévue à l'article L. 4121-3-1 du code du travail

Si le salarié est exposé à un plusieurs facteurs de risques, l'employeur doit consigner dans une fiche (décret paru) :

- Les conditions de pénibilité auxquelles le travailleur est exposé : l'art. D. 4121-6. précise : « les conditions habituelles d'exposition appréciées, notamment, à partir du document unique d'évaluation des risques ainsi que les événements particuliers survenus ayant eu pour effet d'augmenter l'exposition ; »
- la période au cours de laquelle cette exposition est survenue,
- les mesures de prévention mises en œuvre par l'employeur pour faire disparaître ou réduire ces facteurs durant cette période.

- Communication de la fiche au Service de Santé au Travail qui la transmet au MDT (Complète le dossier médical)
- Copie remise au travailleur à son départ de l'établissement, ou en cas d'arrêt de travail suite à AT ou MP, d'au moins 30 jours (3 mois pour un autre motif)
- Possibilité pour le salarié de demander à l'employeur la rectification des informations mentionnées sur la fiche
- Mise à jour de la fiche lors de toute modification des conditions d'exposition pouvant avoir un impact sur la santé du salarié (prendre en compte l'évolution des connaissances sur les produits et méthodes utilisées).
- Mais conserver les mentions relatives aux conditions antérieures d'exposition.

Si exposition mais pas de fiches de prévention des exposition ou pas d'actualisation • Amende de 1.500€, autant de fois qu'il y a de travailleurs concernés par l'infraction.

Arrêté du 30 janvier 2012 relatif au modèle de fiche prévu à l'article L. 4121-3-1 du code du travail

Evaluation des risques professionnels

Date: 01/12/2018

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|------------------|-----------------------------|--|--------------------|--|--|------------------------|
| Unité commune | Risque lié aux déplacements | Utilisation de véhicules (Réunions extérieures, dépannage...) Véhicules de l'entreprise Véhicules personnels | | . Favoriser l'utilisation des transports en commun | | Moyenne |
| Unité commune | Risque lié aux déplacements | Zone de circulation commune piétons/véhicules à l'extérieur - Parking... | | . Délimitation des places de stationnement . Parking visiteur bien identifié . Limitation de la vitesse . Déneigement / Salage préventif l'hiver | revoir le marquage au sol des zones piétonnes Revoir le marquage au sol des zones de stationnement et du plan de circulation | Moyenne |
| Unité commune | Risque lié aux déplacements | Présence d'escaliers | | . Main courante ou rampe . Marches antidérapantes . Eclairage adapté | | Faible |
| Unité commune | Risque chimique | Diagnostic amiante - Dossier Technique Amiante obligatoire pour tout bâtiment construit avant le 01/07/1997 | | . Dossier technique amiante (DTA) | | |
| Unité commune | Risque chimique | Les salariés fument | | . Interdiction de cette pratique sur les locaux de travail . Zone dédiée pour fumer - extérieur, fumoir... | -proposition d'une action de prévention avec médecin du travail ou association | Moyenne |
| Unité commune | Risque électrisique | Présence d'armoires électrisiques | | . Vérification annuelle des installations électrisiques . Signalétique risque électrisique . Habilitation pour les personnes susceptibles d'intervenir sur armoire électrisique | . Habilitation pour les personnes susceptibles d'intervenir sur armoire électrisique (à vérifier) . Signalétique risque électrisique (à vérifier) | Moyenne |
| Unité commune | Risque incendie | | | . Extincteurs en nombre suffisant . Extincteurs adaptés à l'activité . Formation manipulation des extincteurs et action en cas de départ de feu . Vérification annuelle des moyens de lutte contre l'incendie | | Moyenne |
| Unité commune | Co-activité | Intervention d'entreprises extérieures (livraison, maintenance, nettoyage...) | | Diminution du nombre de locataires et activités moyens de transport | . Plan de prévention - mise en place d'un cahier d'entrée/sortie des extérieures . rappel du plan de circulation aux locataires et fournisseurs (ex-ent de nettoyage...) | Faible |
| Unité commune | Risque organisationnel | Nouveaux arrivants CDI / CDD Stagiaire / Alternant Intérimaires | | . Circuit accueil, formule découverte . Livret d'accueil . Tuteur, parrainage (conducteur accompagnateur) . Formation au poste de travail intégrant la sécurité | Mise en place d'un questionnaire par le CHSCT sur la satisfaction de l'intégration | Faible |
| | | Grippe et autres maladies contagieuses | | . Affichage des règles d'hygiène dans les locaux . Distribution de gel hydroalcoolique | en cas d'épidémie importante nettoyage des poignées de portes plus régulier | Faible |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|------------------------|---|--|--------------------|--|--|------------------------|
| Unité commune | Risque biologique - Inklus Risque COVID19 | COVID 19 (en l'état des informations connues au 15/04/2020) | | . Affichage des règles d'hygiène et des gestes barrières dans les locaux . Distribution de masques chirurgicaux pour les conducteurs accompagnateurs . Nettoyage quotidien des véhicules et désinfections des surfaces | Veille sur les évolutions sanitaires et réglementaires et MAJ du DU au fur et à mesure des connaissances à venir | Fort |
| Unité commune | Risque biologique | Sanitaires | | . Entretien et désinfection régulière des sanitaires avec des produits désinfectants | | Faible |
| Bureaux administratifs | Risque de chute | Le sol est encombré (cartons, câbles...) (Livraison papeterie) | | . Rangement régulier (Livraison directe jusqu'à la salle de repro) . Aménagement des zones de stockage (Petit colis stocké à l'exploitation) . Utilisation de goulottes ou de poteaux | | Faible |
| Bureaux administratifs | Risque de chute | Le sol est glissant (Nettoyage des sols) | | . Ménage en horaires décalés | | Faible |
| Bureaux administratifs | Risque de chute | Les salariés utilisent des dispositifs mobiles d'accès en hauteur : pied d'éléphant | | . Utilisation de dispositifs sécurisés . Présence de patins antidérapants | | Faible |
| Bureaux administratifs | Risque de chute | Des objets sont stockés en hauteur - Hautes étagères, stockage au dessus des armoires... (Boîtes à archives, classeurs, cartons) | | . Archive et/ou tri régulièrement les dossiers administratifs . Stockage stable et sécurisé | | Faible |
| Bureaux administratifs | Manutention | Le ou les salariés portent des objets ou du matériel Le ou les salariés portent manuellement moins 5 kg (Cartons de ramettes) | | . Livreur manutentionne jusqu'à la pièce de stockage | | Faible |
| Bureaux administratifs | Postures contraignantes | Le ou les salariés adoptent des positions assises prolongées | | . Siège adapté réglable à l'activité et à la morphologie du salarié . Imprimante centralisé . Pause café . Diffusion d'une vidéo sur la posture devant son écran . Nombreux échanges entre salariés | | Faible |
| Bureaux administratifs | Bruit | Matériel bruyant (Baie de brassage) | | . Isolement des sources de bruit | | Faible |
| Bureaux administratifs | Bruit | Il y a de nombreuses communications téléphoniques (bureau de la planification) | | . Local isolé . Mise en place de casque individuel . Communication à niveau sonore raisonnable | | Faible |
| Bureaux administratifs | Utilisation de machines et outils | Utilisation d'un broyeur, d'un cutter, imprimante, machine à affranchir, plastifieuse | | . Les outils de bureaux sont équipés de systèmes de sécurité . Matériels tenus en bonne état | | Faible |
| Bureaux administratifs | Risque chimique | Utilisation de produits chimiques étiquetés : (Produit d'entretien - entreprise extérieure) | | . Lieu de stockage des produits d'entretien dans un endroit approprié fermé | | Faible |
| Bureaux administratifs | Ambiance thermique | Ambiance thermique dans les bureaux | | . Aération des locaux . Point d'eau à disposition . Mise en place de système de chauffage des locaux . Vérification des systèmes de chauffage et/ou de refroidissement | | Faible |
| Bureaux administratifs | Ambiance lumineuse | Eclairage des locaux | | . Adaptation du niveau d'éclairage à la tâche | Eclairage individuel à prévoir en fonction des demandes | Faible |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|---------------------------|--------------------|---|----------------------------|--|--|------------------------|
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> . Installation de luminaires équipés de grilles à défilement . Eclairage naturel . Installation d'un nombre suffisant de luminaires pour éviter les zones d'ombre . Entretien régulier (nettoyage des vitres, des lampes et luminaires, remplacement des lampes défectueuses,...) | | |
| Bureaux administratifs | Travail sur écran | Utilisation d'ordinateurs | | <ul style="list-style-type: none"> . Installation des écrans perpendiculairement aux sources de lumières dans la mesure du possible . Selon utilisation, base fixe sur les bureaux pour les ordinateurs portables . 2016 une vidéo sur l'utilisation de l'ordinateur et la position du bureau a été envoyé à tous les administratifs. | | Faible |
| Bureaux administratifs | Risque électRisque | Utilisation de matériel électRisque | | <ul style="list-style-type: none"> . Remplacement du matériel et des câbles défectueux par des entreprises extérieures. | | Faible |
| Conduite - Accompagnement | Risque de chute | Le sol est encombré (banquettes,...) | | <ul style="list-style-type: none"> . Rangement régulier de l'atelier . Mise en place de rack pour le stockage des pneus, des banquettes et du matériel nécessaire aux véhicules . Aménagement des zones de stockage (Problème de débordement) | | Faible |
| Conduite - Accompagnement | Risque de chute | Le sol est glissant (par temps de pluie, graisse) | | <ul style="list-style-type: none"> . Toute flaque sur le sol est immédiatement enlevée . Utilisation de produits absorbants | est ce qu'un changement de revêtement est envisageable sur zone piétonne voire partout | Forte |
| Conduite - Accompagnement | Risque de chute | Passages étroits ou longeant des zones dangereuses : partie saillante... (Stationnement de véhicules) | | <ul style="list-style-type: none"> . Marquage au sol identifiant les allées de circulation | | Moyenne |
| Conduite - Accompagnement | Manutention | Les salariés portent des objets lourds (Banquettes) Le ou les salariés portent manuellement plus de 25kg | Rarement (<2h par semaine) | <ul style="list-style-type: none"> . Port de charge à plusieurs . Accès et stationnement des véhicules à proximité de la zone de stockaqa . Organisation en place adaptée pour éviter les multiples manipulations | rappel gestes et postures | Moyenne |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|------------------------------|---------------------------------------|---|---|---|--|------------------------|
| Conduite - Accompagnement | Manutention | Le ou les salariés poussent et/ou tirent des objets lourds (monter descente des fauteuils roulants) | | . Pas de transfert de personnes . Véhicules équipés (rampe, aillon, treuil) . Utilisation de chariot de transport pour déplacer les affaires des usagers jusqu'au chargement . Modification de l'organisation lors d'identification de problèmes de transport (aide technique et bagages) . Identification des usagers présentant plus de risques | | Faible |
| | | | | | | Moyenne |
| | | | | | | Forte |
| | | | | | | Moyenne |
| Conduite - Accompagnement | Accompagnement | <ul style="list-style-type: none"> • Risque de blessures et/ou de chutes : - dues au port de charges - dû aux transferts de personnes - lors des montées et descentes à l'aide des rampes (fauteuils ou personnes marchantes) - lors de la fixation des fauteuils • Risque de faits de violence physique ou verbale subi par le conducteur accompagnateur | Rare - selon circuit, détection préalable par le client, le service clients et le conducteur. | <ul style="list-style-type: none"> • Certains usagers ou parents adoptent des comportements agressifs et/ou harcelants envers les conducteurs. • Certains usagers perdent l'équilibre ou s'accroche au conducteurs. Formation PMR / Sensibilisation avec le personnel éducatif des établissements. | <ul style="list-style-type: none"> • Dès identification d'une situation sensible : Analyse par le service client en lien avec l'établissement. • Mise en place d'une observation et/ou d'un protocole de prise en charge spécifique (avec ou sans moyens de contention). • Analyse de la capacité de l'utilisateur à rester en transport collectif. • Formation PMR à mettre à jour sur l'identification de ce type de problématique. | Moyenne |
| Conduite - Accompagnement | Postures contraignantes | <p>Le ou les salariés sont en positions contraignantes (Accroche des fauteuils (système d'accroche Q'straint))</p> <p>Grandes amplitudes de mouvements des membres supérieurs et du dos (tête, épaule, coude, poignet...)*</p> <p>*Flexions (avant/arrière/latérales /torsions) de la tête importantes</p> <p>*Flexions (avant/arrière/latérales /torsions) du dos importantes</p> <p>*Angulations de l'épaule importantes</p> <p>*Angulations du coude importantes</p> <p>*Angulations du poignet importantes</p> <p>Le ou les salariés exercent une force importante dans leurs mains (pincement, crochet, pression des doigts...)</p> <p>Le ou les salariés fléchissent les jambes</p> <p>Le ou les salariés adoptent des positions assises prolongées (circuit de 30 min en moyenne jusqu'à 1h30 min max : 2fois par semaine) avec support lombaire</p> | Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) | <ul style="list-style-type: none"> • Formation "gestes et postures" (senior) • Affectation de véhicules plus adaptée aux circuits | | Moyenne |
| | | | Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) | <ul style="list-style-type: none"> • Formation conduite accompagnateur PMR • Affectation des chauffeurs sur des circuits réguliers • Facilité d'accès : portes latérales gauches coulissantes sur les véhicules chaque fois que l'option est possible • Rangement organisé des fauteuils selon leur gabarit | | Moyenne |
| Conduite - Accompagnement | Bruit | Le ou les salariés sont exposés à du bruit (Prise en charge d'usagers bruyants lors des transports) | | <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de rotation de l'organisation pour alléger la charge du chauffeur | | Forte |
| Conduite - Accompagnement | Risque lié aux équipements de travail | Utilisation d'aspirateur | Inférieur à 2h | <ul style="list-style-type: none"> • Appareil en bon état | | Faible |
| Conduite - Accompagnement | Risque lié aux équipements de travail | Utilisation d'un nettoyeur haute pression | Inférieur à 2h | <ul style="list-style-type: none"> • Consignes d'utilisation | | Faible |
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'appareil avec systèmes de sécurité • Appareil en bon état | | Faible |
| Conduite - Accompagnement | Vibrations mécaniques | Le ou les salariés sont soumis à des vibrations mécaniques | Entre 15 et 20h en moyenne | <ul style="list-style-type: none"> • Sièges à suspension réglable (Présent dans les nouveaux véhicules) | | Faible |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|---|--------------------|---|----------------------------|--|--|------------------------|
| | | | | . Véhicules maintenus en bon état | | |
| Conduite - Accompagnement | Risque chimique | Utilisation de produits chimiques dangereux (Carburant (diesel), produits de nettoyage) | Rarement (<2h par semaine) | . Substitution des agents chimiques dangereux par des agents chimique pas ou moins dangereux | . Utilisation du tableau d'aide à l'inventaire et au diagnostique du risque chimique. . Substitution des agents chimiques dangereux par des agents chimique pas ou moins dangereux (à vérifier suite à inventaire) | Faible |
| | | | | . Vérification de la pompe à gasoil annuellement | | Faible |
| | | | | . Etiquetage sur chaque produit | | Faible |
| | | | | . Moyens de secours et de lutte contre l'incendie adaptés | | Faible |
| | | | | . Contrôle de la pompe carburant | | Faible |
| . Zone aérée : pompe carburant située à l'extérieur | Faible | | | | | |
| . Affichage interdiction de fumer, de téléphoner | Faible | | | | | |
| . Exposition par contact cutané : Utilisation de gants adaptés | Faible | | | | | |
| Conduite - Accompagnement | Risque chimique | Autre Emission de fumée et de poussière (Gaz d'échappement des véhicules) | | . Rappel de ne pas laisser tourner le véhicule à l'intérieur du dépôt . Contrôle des véhicules tous les ans | | Faible Faible |
| Conduite - Accompagnement | Ambiance thermique | Température trop élevée ou trop faible | | . Climatisation des véhicules | | Faible |
| | | | | . Système de chauffage des véhicules | | Faible |
| | | | | . Climatisation du ou des locaux | | Faible |
| | | | | . Système de chauffage de ou des locaux | | Faible |
| | | | | . Aération des locaux | | Faible |
| . Boissons à disposition (froides et/ou chaudes) (Au dépôt) . Brumisateurs à disposition des conducteurs | Faible | | | | | |
| Conduite - Accompagnement | Risque routier | Utilisation de véhicules Risque d'accident de la circulation | Quotidienne | . Visite médicale (TARS) | . Vérification régulière de la validité des permis de conduire . Analyse particulières des accidents de la circulations responsables et/ou des récurrences d'incidents (manœuvre sans tiers) impliquant un VL ou un collabhorateurs | Forte |
| | | | | . Formation pratique à la conduite (à l'embauche d'un salarié) | | Forte |
| | | | | . Sensibilisation "Eco conduite" | | Faible |
| | | | | . Vérification périodique des véhicules par le service technique | | Faible |
| | | | | . Intégration d'une initiation à l'utilisation de l'extincteur | | Faible |
| | | | | . Consignes concernant les communications au volant | | Faible |
| | | | | . Autoradio bluetooth intégré | | Faible |
| | | | | . Véhicules équipés de pneus hiver | | Faible |
| | | | | . Réinitialisation de la formation à la conduite suite à incident ou accident | | Moyenne |
| | | | | . Contrôle des véhicules tous les ans | | Faible |
| . Véhicules équipés d'extincteur | Faible | | | | | |
| . Consignes aux salariés de se garer en marche arrière | Faible | | | | | |
| Conduite - Accompagnement | Risque routier | Convoyage de véhicules | Occasionnellement | . Organisation des déplacements cohérente (Chauffeur équipé d'un PDA avec logiciel de suivi de planning) | Prise en compte de l'arbre des causes de l'accident d'avril 2018 Réflexion sur une procédure de convoyage | Moyenne |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|------------------------------|-------------------------|--|--|---|--------------------------------|------------------------|
| Conduite - Accompagnement | Risque routier | Zone de circulation commune piétons/véhicules à l'intérieur du dépôt | | <ul style="list-style-type: none"> . Délimitation des places de stationnement . Cheminement pour les piétons identifiés . Miroir présent au angle de croisement . Limitation de la vitesse . Sens unique de circulation | Raffraichir la peinture au sol | Faible |
| | | | | | Rappel de consignes à faire | Moyenne |
| | | | | | | Faible |
| | | | | | | Moyenne |
| Conduite - Accompagnement | Risque biologique | Maladies contagieuses, infexieuses | | <ul style="list-style-type: none"> . Respect des règles d'hygiène . Distribution gel désinfectant . Informations données sur l'état de santé de l'usager malade (Cas exceptionnel) . Personnel formé à la procédure "Accident d'Exposition au Sang" (AES) | | Faible |
| | | | | | | Moyenne |
| | | | | | | Faible |
| Conduite - Accompagnement | Travail de nuit | <p>Le ou les salariés réalisent des heures de nuit</p> <p>Les salariés travaillent avant 6h00 le lundi sur certain circuit et rarement après 21h00</p> | | <ul style="list-style-type: none"> . Les salariés peuvent anticiper leur planning . Le ou les salariés ont une marge de manœuvre pour les échanges d'horaire . Temps de repos compensatoires | Réglementation | Faible |
| | | | | | | Faible |
| | | | | | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque de chute | Le sol est encombré (pièces, flexibles, outillages...) | | <ul style="list-style-type: none"> . Rangement régulier de l'atelier . Aménagement des zones de stockage . Mise en place de rack de stockage des pneus . Servante pour petit outillage . Matériel pneumatique muni d'enrouleur | | Moyenne |
| | | | | | | Faible |
| | | | | | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque de chute | Le sol est glissant | | <ul style="list-style-type: none"> . Toute flaque sur le sol est immédiatement enlevée . Utilisation de produits absorbants . Port de chaussures de sécurité antidérapantes . Système de récupération des huiles | | Moyenne |
| | | | | | | Faible |
| | | | | | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque de chute | Le sol est défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle endommagée (Trou) | | . Réparation du sol fait | | Moyenne |
| Atelier mécanique | Risque de chute | Utilisation d'escaliers (Accès mezzanine) | | <ul style="list-style-type: none"> . Main courante ou rampe . Marches antidérapantes | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque de chute | Les salariés utilisent des dispositifs mobiles d'accès en hauteur : escabeau... | | <ul style="list-style-type: none"> . Présence de patins antidérapants . Vérification annuel du dispositif | | Moyenne |
| Atelier mécanique | Manutention | <p>Les salariés portent des objets lourds (Batteries, roues, pièces automobiles...)</p> <p>Le ou les salariés portent manuellement plus de 25kg</p> <p>Le ou les salariés portent entre 5kg et 15 kg dans des conditions de réalisation non idéales*</p> | Rarement (<2h par semaine) | <ul style="list-style-type: none"> . Installation de dispositifs de saisie d'objet et d'aide à la manutention (Chèvre) . Installation de dispositifs de mise en hauteur (ponts élévateurs) . Facilitation des déplacements horizontaux et verticaux avec l'utilisation d'aide à la manutention (Chariot à roulette, chandelle hydraulique) . Alternance des tâches . Mise en place d'une manutention à plusieurs . Aménagement des lieux de travail pour réduire la distance des déplacements | | Faible |
| | | | Rarement (<2h par semaine) | | | Faible |
| | | | | | | Faible |
| | | | | | | Faible |
| | | | | | | Faible |
| Atelier mécanique | Manutention | Le ou les salariés poussent et/ou tirent des objets lourds | Rarement (<2h par semaine) | . Mise en place d'une manutention à plusieurs | | Faible |
| Atelier mécanique | Postures contraignantes | Le ou les salariés sont en positions contraignantes | Souvent (entre 10 et 20 h par semaine) | . Dispositif de mise à hauteur du véhicule et de l'outillage à disposition (Pont élévateur, cric, chariots, table roulante, servante outillage) | | Faible |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|-------------------|---------------------------------------|--|--|---|--|---|
| | | Grande amplitudes de mouvement des membres supérieurs et du dos (tête, épaule, coude, poignet,...)* *Flexions (avant/arrière/latérales /torsions) de la tête importantes *Flexions (avant/arrière/latérales /torsions) du dos importantes *Flexions du dos lors du port de charge (quelques soit l'importance) *Angulations de l'épaule importantes *Angulations du coude importantes *Angulations du poignet importantes Le ou les salariés exercent une force importante dans leurs mains (pincement, crochet, pression des doigts...) Le ou les salariés fléchissent les jambes Posture allongé sous le véhicule | Souvent (entre 10 et 20 h par semaine) Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) Rarement (<2h par semaine) | . Organisation des rotations de postes afin de varier les postures (et de solliciter d'autres articulations) . Présence de moments de récupération | | Faible Faible Faible |
| Atelier mécanique | Bruit | Le ou les salariés sont exposés à du bruit Beaucoup de difficulté à se faire comprendre à 1m de distance (besoin de crier): niveau de bruit potentiellement supérieur à 90dB(A) (Meuleuse, déboulonneuse) | Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) | . Sensibilisation des salariés sur les risques et sur les moyens de protection . Equipements en bon état . Mise à disposition des PICB (Protection Individuelle Contre le Bruit) . Achat de casques anti-bruits | Mise en place de bouchons d'oreille moulés individuels | Faible Faible Faible Faible |
| Atelier mécanique | Bruit | Éléments bruyants - compresseurs, soufflettes | Rarement (<2h par semaine) | . Compresseur isolé à l'extérieur de l'atelier . Vérification de la soupape de sûreté et du réservoir du compresseur (vérification annuelle) . Port de protections auditives (bouchons d'oreilles, casque antibruit...) | | Faible Faible Faible |
| Atelier mécanique | Bruit | Choc de pièces (Petit redressement de carrosserie) | | . Port de protections auditives (bouchons d'oreilles, casque antibruit...) | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque lié aux équipements de travail | Utilisation d'une équilibreuse, presse et vérin hydraulique,... | | . Mise en place des protection fixes ou mobiles (capot, carter...) . Vérification annuelle par UNITEC . Entretien régulier | | Moyenne |
| Atelier mécanique | Risque lié aux équipements de travail | Outils et outils portatifs | | . Les outils défectueux sont retirés de l'atelier, et remplacés . Mise en place de recvlae et de trie sélectif . Mise en place des protections adéquates | | Faible Faible Faible |
| Atelier mécanique | Risque lié aux équipements de travail | Utilisation de ponts élévateurs (x3) | | . Les ponts sont munis de dispositifs empêchant la descente accidentelle du véhicule . Maintenance préventive : vérification réglementaire annuelle par UNITEC . La charge maximale d'utilisation est clairement affichée . L'utilisateur cale systématiquement le véhicule avec une chandelle | Pas suffisamment visible | Faible Moyenne Faible Faible |
| Atelier mécanique | Risque lié aux équipements de travail | Utilisation de crics | | . Cric conforme et en bon état | | Faible |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|--|---------------------------------------|---|--|--|---|------------------------|
| | | | | . L'utilisateur cale systématiquement le véhicule avec une chandelle | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque lié aux équipements de travail | Montage, démontage et équilibrage des pneumatiques | | . Utilisation d'outils adaptés | | Faible |
| | | | | . Utilisation d'outils avec des systèmes de sécurité | | Moyenne |
| | | | | . Port de gants | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque lié aux équipements de travail | Utilisation d'un nettoyeur haute pression | | . Utilisation d'appareil avec systèmes de sécurité | | Faible |
| | | | | . Port de chaussures de sécurité | | Faible |
| Atelier mécanique | Vibrations mécaniques | Le ou les salariés sont soumis à des vibrations mécaniques Utilisation d'outils à main portatifs entraînant des vibrations - perceuse, meuleuse, déboulonneuse | Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) | . Matériel maintenu en bon état | | Moyenne |
| | | | | . Système d'aspiration de fumée | | Faible |
| | | | | . Remplacement des équipements défectueux | | Faible |
| | | | | . Alternance des activités | | |
| Atelier mécanique | Risque chimique | Emission de gaz d'échappement à l'intérieur de l'atelier | | . Dispositif d'aspiration des gaz d'échappement raccordé quand le moteur tourne | . Vérification réglementaire des installations à mettre en place. . Relier le 3ème pont à l'extracteur | Moyenne |
| Atelier mécanique | Risque chimique | Utilisation de produits chimiques dangereux (Huile, lubrifiant, dégrissant, carburant, métal d'apport de soudure, peinture) | Quelque fois (entre 2 et 10 h par semaine) | . Substitution des agents chimiques dangereux par des agents chimiques pas ou moins dangereux | . Fiche de données de sécurité pour chaque produit (Mise à jour et affichage à vérifier) Evaluation du risque chimique (en cours) | Moyenne |
| | | | | . Les salariés sont sensibilisés sur les risques liés à la manipulation des produits chimiques | | Faible |
| | | | | . Etiquetage sur chaque produit | | Moyenne |
| | | | | . Moyens de secours et de lutte contre l'incendie adaptés | | Faible |
| | | | | . Mise en place de zone de stockage | | Moyenne |
| | | | | . Exposition par inhalation: Utilisation de protections respiratoires individuelles adaptées | | Moyenne |
| . Exposition par contact cutané: Utilisation de protections individuelles (gants, lunettes,...) adaptées | Moyenne | | | | | |
| | | | | | | |
| Atelier mécanique | Risque chimique | Autre Emission de fumée et de poussière Fumée et poussière de métaux (meulage, découpe,...) Fumée de soudage (MIG, chalumeau) | Rarement (<2h par semaine) | . Moyens de secours et de lutte contre l'incendie adaptés | | Faible |
| | | | | . Humidification du sol avant balayage du sol | | Faible |
| | | | | . Exposition par inhalation: Utilisation de protections respiratoires individuelles adaptées | | Faible |
| | | | | . Exposition par contact cutané: Utilisation de protections individuelles (gants, lunettes,...) adaptées | | Faible |
| | | | | . Fourniture de gants adaptés | | Moyenne |
| Atelier mécanique | Risque chimique | Manipulation d'huiles usagées | | . Récupération par gravité (bac de rétention) | | Moyenne |
| | | | | . Utilisation de récipient de récupération en bon état (Bac de vidange sur roulettes) | | Moyenne |
| | | | | . Pour le plein d'huile, utilisation d'un pistolet doseur | | Moyenne |
| | | | | . Zone de stockage pour les huiles et graisses | | Moyenne |
| | | | | | | |
| Atelier mécanique | Risque chimique | Interventions sur l'échappement, catalyseur,... | | . Nettoyage par voie humide | | Moyenne |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|-------------------|--------------------|---|--------------------|--|-----------------------|----------------------------|
| | | | | . Utilisation de gants nitrile jetables, de combinaison de travail et de protection respiratoire (masque FFP3) | | Moyenne |
| Atelier mécanique | Risque chimique | Manipulation et/ou stockage de batteries | | . Bonne ventilation du lieu de stockage . Zone de stockage spécifique . Batterie étanche | | Faible Faible Faible |
| Atelier mécanique | Risque | Changement, manipulation de pneumatique | | . Port de gants, combinaison à manches longues | | Faible |
| Atelier mécanique | Ambiance thermique | Température trop élevée ou trop faible | | . Système de chauffage de l'atelier . Aération des locaux (création de courants d'air) . Boissons à disposition (froides et/ou chaudes) . Aménagement d'horaires - décalage d'horaire (selon l'activité en été) . Mise à disposition de vêtements de travail adaptés aux températures (Combinaison, veste sans manche, salopette) | | Faible |
| Atelier mécanique | Ambiance lumineuse | Eclairage des locaux | | . Adaptation du niveau d'éclairage à la tâche . Eclairage naturel (en toiture) . Installation d'un nombre suffisant de luminaires pour éviter les zones d'ombre . Réglage individuel de l'éclairage (Utilisation de baladeuse, lampe de poche) Entretien régulier (nettoyage des vitres, des lampes et luminaires, remplacement des lampes défectueuses,...) | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque incendie | Utilisation ou stockage de produits (solvants, aérosols...) et matériaux inflammables (cartons, chiffons...) près d'une source potentielle de chaleur (soudage, meulage...) | | . Eloignement des produits des sources de chaleur . Stockage des produits inflammables à l'abri de toutes sources de chaleur (Réserve sur la mezzanine) | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque incendie | Désamorçage des airbags | | . Débranchement de la batterie | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque électrique | Utilisation de matériel électrique (Intervention sur le système électrique des véhicules (12V)) | | . Maintenance curative régulière par une personne habilitée . Remplacement du matériel et des câbles défectueux . Vérification annuelle des installations électriques . Débranchement de la batterie | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque routier | Essai des véhicules | | . Essai sur le site pour les véhicules de transport en commun | | Faible |
| Atelier mécanique | Risque routier | Dépannage des véhicules | | . Port d'EPI : port du gilet de sécurité, chaussures de sécurité . Signalisation routière du véhicule en panne . Intervention sur véhicule dans un environnement sécurisé . Remorquage par un dépanneur professionnel | | Faible |

| Unité de travail | Risque | Description des situations potentiellement dangereuses | Durée d'exposition | Mesures de prévention et de protection existantes | Pistes d'amélioration | Evaluation des risques |
|------------------|---------------------------------------|--|----------------------------|--|-----------------------|------------------------|
| Gardiennage | Risque de chute | Sol inégal, petite marche, dénivelé, peu éclairé | | · Signalisation de la zone défectueuse · Utilisation d'une lampe de poche · Sol réparé | | Faible |
| Gardiennage | Risque de chute | Les salariés utilisent des dispositifs mobiles d'accès en hauteur : Escabeau | | · Utilisation de dispositifs sécurisés · Présence de patins antidérapants · Vérification périodique | | Faible |
| Gardiennage | Manutention | Les salariés portent des objets lourds (Déplacement d'élément du mobilier, cartons, matériel de bureautique) | Rarement (<2h par semaine) | · Manutention à plusieurs · Variation de l'activité · Facilitation des déplacements horizontaux et verticaux avec l'utilisation d'aide à la manutention - chariots à roulettes.... | | Faible |
| Gardiennage | Manutention | Le ou les salariés poussent et/ou tirent des objets lourds (Benches de déchets) | | · Surcharge des benches limitée par une rotation régulière des services d'évacuation · Facilitation des déplacements horizontaux - benches sur roulettes ... | | Faible |
| Gardiennage | Risque lié aux équipements de travail | Utilisation d'outillage manuel Outillage électrisé - Perceuses, ponces... Outillage non électrisé - Cutter, scie, tournevis... | | · Les outils en mauvais état sont immédiatement remplacés · Présence de rangements dédiés à l'outillage · Mise à disposition d'équipements de protections individuelles adaptés (gants, lunettes, chaussures, ...) | | Faible |
| Gardiennage | Agents chimiques dangereux | Utilisation de produits chimiques dangereux (Produits d'entretien extérieur) | | · Etiquetage sur chaque produit · Exposition par contact cutané : Utilisation de protections individuelles (gants, lunettes...) adaptées | | Faible |
| Gardiennage | Risque électrisé | Intervention sur matériel électrisé | | | | Faible |